



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Drôme



Monsieur le Maire

Place de la Mairie
26120 MALISSARD

Romans le

6 - JAN. 2017

Dossier suivi par Alain BOIRAYON
Objet : Avis projet arrêt du PLU

Monsieur le Maire,

Dans votre courrier du 26 décembre 2016, vous sollicitez mon avis sur l'arrêt du projet de PLU de votre commune.

J'ai pris connaissance du dossier de présentation.

Soucieux de permettre le développement des activités artisanales et commerciales dans le tissu urbain, j'ai bien pris note de votre volonté de permettre aux entreprises locales existantes qui le souhaitent de se maintenir et se développer sur la commune.

La pérennisation dans de bonnes conditions d'exploitation des activités existantes est une priorité pour nous, la possibilité de leur développement doit aussi être prévue.

Vous indiquez vouloir développer et pérenniser l'offre commerciale et constatez que la commune rencontre des difficultés pour maintenir ses commerces en activité et principalement la supérette. Vous constatez que les locaux commerciaux du centre-bourg sont sous-dimensionnés et ne permettent pas de développer les activités en place.

Le projet communal a pour ambition de pérenniser l'offre commerciale en centre-bourg en développant une offre de locaux commerciaux sur le secteur centre bourg nord et au niveau du secteur de la Trésorerie afin de proposer des locaux plus adaptés aux besoins et aux activités.

Ces projets de locaux commerciaux sont en discontinuité avec l'existant en particulier le long de l'Avenue des Cévennes et paraissent donc peu compatibles avec le renforcement souhaité de l'existant.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA DRÔME

Clos des Tanneurs - Avenue Adolphe Figuet • BP 153 • 26104 ROMANS/ISÈRE CEDEX • Tél. : 04 75 48 72 00

Fax - Établissement de Romans : 04 75 02 73 94 • Établissement de Montélimar : 04 75 00 86 29

www.cma-drome.fr

Décret n°2010-934 du 24 août 2010.

Le renforcement de la centralité du pôle commercial et artisanal existant devrait conduire à une réflexion plus globale sur l'avenir et la localisation de ces activités à Malissard en cohérence avec les autres équipements publics et privés.

D'autres alternatives ont-elles été envisagées ?

L'avis des professionnels locaux serait à recueillir sur ces projets et sur leur positionnement, intérêt ou pas pour une relocalisation de leur activité par exemple. L'avenir commercial d'un centre bourg est un fragile équilibre auquel il faut veiller. La mixité des fonctions urbaines ne doit pas être l'outil de la dispersion des pôles d'attractivité commerciale.


L'artisanat et le commerce soumis à la réglementation accessibilité concernant les ERP n'a pas encore toujours fait les démarches de mises en conformité prévues. Nous pouvons être, en lien avec vous, facilitateurs de celles-ci. Nous sommes à la disposition de nos ressortissants pour les accompagner.

Je vous remercie de veiller dans les réaménagements d'espaces publics, à la bonne liaison entre ces ERP et le domaine public, facteur d'attractivité pour eux.

Après consultation du dossier que vous nous avez transmis, je vous informe que l'arrêt du projet de révision du PLU de votre commune, n'appelle pas d'autre observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Pour le Président
et par délégation
A. FERNANDES

